

“Je t’emmerde” au Préfet, pas de masque... 15 000 € d’amende, prison, et expertise psy pour Vincent Fréville

écrit par Michel Claire | 25 avril 2021

1/ Changement journalier dans les « cas » de Covid depuis l’arrêt du port du masque



2/ Changement journalier dans les morts de Covid depuis l’arrêt du port du masque



Comment museler un Lanceur d’Alerte ?

Pour avoir dit sur une vidéo au préfet du Finistère « je t'emmerde », en se filmant sur une plage en plein confinement, le préfet porte plainte contre Vincent pour propos injurieux, et le jour même les gendarmes viennent lui délivrer une convocation. Quand on voit ce qu'on accepte dans ce pays, un rappel à la loi n'aurait-il pas été plus adapté, mais également moins ridicule ?

Nos libertés se réduisent, quasiment chaque jour, mais pour apprécier ce recul à sa juste valeur, il convient d'en faire une synthèse.

Face aux derniers événements que subit Vincent Fréville, il m'a semblé que les Lanceurs d'Alerte étaient de bons exemples du malaise que nous traversons, et j'ai décidé de mettre son cas en avant pour montrer "le prix de la vérité", que souvent nous ignorons.

Vincent est un ancien militaire.

De plus en plus de choses l'ont choqué, et il a souhaité en discuter avec les gens qu'il rencontrait pour se rendre compte de l'esprit qui entourait ces dernières, et, entre autres il parlait de la politique du Covid. (on notera que le Covid s'est féminisé puisqu'on parle maintenant de la Covid J, mais je suis un vieux grincheux, donc je vais garder mon Covid !)

Parmi ces gens, les parents d'enfants handicapés qu'il prenait en charge pour les transporter à l'école, dans le cadre de sa reconversion au civil après avoir pris sa retraite de l'armée.

Il découvre très rapidement les conséquences de son orientation : il est licencié de la société qui l'emploie. Néanmoins, si on peut se dire que son employeur tenait à conserver le genre de contrats de services qu'il avait signés et suivait scrupuleusement les recommandations gouvernementales, que dire des parents qui se sont plaints ? N'étaient-ils pas de grands garçons et de grandes filles avec le courage de leurs opinions, qui sont en conséquence capables

de dire qu'ils sont contents ou pas de quelque chose directement à l'intéressé ? Apparemment non...

Quand Vincent se rend compte qu'il faut tout abandonner pour être libre, il tourne la page et commence sa nouvelle vie de Lanceur d'Alerte. Là, il découvre encore plus clairement les nouvelles méthodes de notre "démocratie", de ce merveilleux pays dont nous étions si fiers, la France.

Depuis mi-2020, sur sa chaîne You Tube, puis sur VK, Vincent a évoqué de nombreux cas, mais certains d'entre eux ont suffisamment dérangé pour expliquer l'acharnement dont il est aujourd'hui l'objet :

1 – Le Professeur Jean-Bernard Fourtillan

2 – [Karine Trapp](#)

3 – Mauvais traitements à l'hôpital de Brest auxquels s'ajoutent quelques cas de pédocriminalité....

Et comme Vincent est quelqu'un qui séduit par son honnêteté et sa droiture, les ennuis commencent naturellement à arriver à la pelle.

Suite donc à cette une vidéo dans laquelle il s'adresse moins de 5 secondes au préfet du Finistère, il est convoqué à la gendarmerie.

C'est très curieux que Vincent se voie remettre ce genre de convocation quand l'ensemble des délinquants (au passé judiciaire généralement loin d'être vierge) se permet une conduite bien plus déplacée, traitant n'importe quel fonctionnaire ou magistrat de tous les noms, et ce en toute impunité...

Ce sont les moments durant lesquels le code pénal disparaît... Mais que dire quand déjà celui-ci recevait, il y a bien longtemps, cette merveilleuse interprétation au bénéfice d'un ancien ministre, "responsable mais pas coupable" ? Donc nous

ne sommes plus jamais coupables ou seulement quand nous ne sommes pas responsables ?

Aussi, que dire de ces pauvres gendarmes : quand Vincent arrive à son rendez-vous, trois d'entre eux n'ont pas leur masque (témoignages écrits à l'appui), par contre à 9 heures précises, quand l'audition de Vincent commence, ils le portent.

Je suis cartésien, et j'ai donc cherché à comprendre...

Dois-je en conclure que le virus ne se transmet donc pas entre gendarmes avant 9 heures du matin ? Quelle discipline !

Toujours plus fort, après son audition et son amende de 135 Euros, pour absence du port de ce bout de torchon, une fonctionnaire en civil vient porter un message d'importance au gendarme qui mène l'interrogatoire :

« On vient d'avoir un échange avec la substitut du procureur, puisqu'il refuse de porter le masque, on lui met une mise en danger de la vie d'autrui. ».

Je pourrais indiquer le nom et le pédigrée de ces gens, mais leur bassesse est telle, que ce serait leur faire un honneur.

Je préfère les laisser dans la machine étatique et judiciaire, où ils ne sont que des numéros, vieilliront et mourront dans la honte.

Bon, il est vrai que les amendes pour non port du masque ont fait rentrer 6 millions d'Euros dans les caisses de l'état, ce qui n'est pas négligeable compte tenu d'un déficit qui atteint plus de 175 milliards. Il n'y a pas de petites ressources ! (mais, apparemment, il n'y a pas d'économies non plus, même petites ☐).

Donc Vincent est maintenant passé sur le plan pénal.

Conséquences : prise d'empreintes, photos, risque d'amende de 15 000 euros et d'un emprisonnement d'un an. **De plus, cela ouvre la porte vers l'expertise psychiatrique !**

Résumons : si vous assassinez, violez ou maltraitez quelqu'un, vous pouvez sortir libre du tribunal, mais, si vous allez vous balader sur la plage en période de confinement, ou si vous ne portez pas de masque à la gendarmerie, là c'est gravissime, et on doit en venir aux procédures pénales.

Ils apprennent quoi à la fac de droit aujourd'hui ? Vu le niveau, à commencer par l'orthographe et le français en général, nous pouvons nous poser la question...

C'est curieux, avec un troisième cycle de droit, « dans le temps » nous avons des analyses très différentes...

.

On comprend mieux toute l'importance de ce fiasco politique et sanitaire quand on sait aujourd'hui que, face à des chiffres officiels catastrophiques avec le port du masque, la plupart des états américains ont décidé de rendre la liberté à leurs citoyens, et que depuis, ces chiffres s'améliorent.

En France, au prochain épisode, nous compterons les morts vaccinés... Ce doit être ce qu'on appelle une « spécificité française » ! Encore une !

Mais en fait tout ce qui peut paraître si incroyable, est simplement logique puisque dans notre pays le problème est maintenant ailleurs :

De nos jours, Vincent est l'homme type à éliminer : un homme d'honneur, blanc, catholique, qui raisonne et a le courage de dénoncer des horreurs qu'en tant que vrais Français nous n'aurions jamais souhaité voir dans notre pays. Il n'a clairement plus sa place chez les anciens Gaulois.

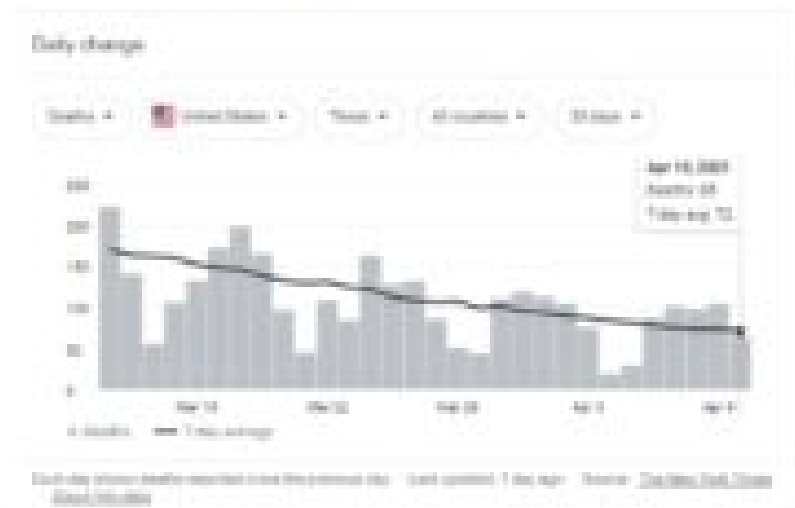
Complément

Un tweet de Zaid Jilani sur le port du masque a été supprimé, quelle surprise ! Voici les graphiques qu'il avait publiés.

1/ Changement journalier dans les « cas » de Covid depuis l'arrêt du port du masque



2/ Changement journalier dans les morts de Covid depuis l'arrêt du port du masque



Même sans parler anglais on peut voir que les courbes de cas et de morts diminuent avec l'arrêt du port du masque !

Sur ce sujet, voir également la video de Richard Boutry

Après l'affaire Fourtillan, l'affaire Vincent Freville!

Posté le 11/03/2021

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Pour le soutenir lors de son rendez-vous pour examen
psychiatrique avec le Docteur Loïc Le Moigne pour ceux qui
seront dans le coin, ce qui va être difficile avec le couvre-
feu...**

JEUDI 27 MAI 2021 – 18 HEURES

CMP Danvez

8 Rue du Docteur Carpentier

56700 HENNEBONT